



150224pv

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le 24 février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes.

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Agnès BRUNOT, Viviane JEANTET, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Laurence NIQUET, Jean-Philippe TAVARES, Yoan MAZZA, Bénédicte VIVIAN, T,

Absents : Christelle COMBET, François FOSSOUX

Secrétaire de séance : M Yoan MAZZA

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

Ordre du jour :

- 1° - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2015
- 2° - Modification statutaire en vue de transférer une partie de la compétence « aménagement et gestion d'itinéraires cyclables ».
- 3° - Compte de gestion 2014 du receveur municipal
- 4° - Marais de Nyre : convention avec les propriétaires des terrains pour la gestion du marais
- 5° - Marais de Nyre : demande de subvention au conseil général pour la participation au programme Espaces Naturels Sensibles 2015
- 6° - Autorisations d'urbanisme
- 7° - Convention de rétrocession dans le cadre du permis d'aménage impasse de Bocher
- 8° - Nomination des parkings et cheminements piétons :
- 9° - Modification de l'installation téléphonique
- 10° Informations diverses

1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2015

Chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 janvier 2015.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

2° - Modification statutaire en vue de transférer une partie de la compétence « aménagement et gestion d'itinéraires cyclables ».

M Christophe GUITTON, rapporteur expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5, L. 5214-1 et suivants,

Vu l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales qui autorise les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à transférer à tout moment à ce dernier de nouvelles compétences dans le cadre d'une procédure de modification statutaire,
Vu les statuts de la Communauté de communes Fier et Usses,
Vu l'article 11-C des statuts de la Communauté de communes relatif aux compétences dites « facultatives » de la Communauté,
Vu les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté que la Communauté de communes est statutairement habilitée à mener et qui sont visées à l'article 11-C desdits statuts,
Vu la délibération n°2015-07 du Conseil de la Communauté de communes Fier et Usses approuvant la modification statutaire envisagée,

La CCFU souhaite sécuriser l'accès au collège La Mandallaz situé sur Sillingy pour les élèves utilisant des modes de déplacement doux (à pieds ou à vélo) pour se rendre à l'établissement. Elle envisage pour cela d'aménager un itinéraire cyclable concordant avec la vélo-route départementale, sur la portion Chaumontet (après le futur rond-point) / Domaine du Tornet.

Afin de favoriser la réalisation d'itinéraires cyclables sur l'ensemble du territoire, la CCFU souhaite par ailleurs aider les communes dans cette démarche par le versement d'une aide au financement de l'aménagement de ces itinéraires.

Par conséquent, il convient de procéder à un transfert des communes à la communauté de communes de la compétence « itinéraires cyclables » comprenant : l'aménagement et la gestion d'un itinéraire cyclable concordant avec la vélo-route départementale sur la stricte portion Chaumontet / Domaine du Tornet et l'attribution d'aides financières aux communes pour la réalisation d'itinéraires cyclables.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'approuver le transfert d'une partie de la compétence « *aménagement et gestion d'itinéraires cyclables* ».
- D'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Fier et Usses par l'ajout de la compétence suivante à l'article 11- C, compétences facultatives retenues :
« *Aménagement et gestion d'itinéraires cyclables* :
 - *Aménagement et gestion d'un itinéraire cyclable concordant avec la vélo-route départementale sur la stricte portion Chaumontet / Domaine du Tornet,*
 - *Attribution d'aides financières aux communes pour la réalisation d'itinéraires cyclables.* »
- De confirmer que cette compétence n'est assortie d'aucun transfert de charge.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Délibération 2015-32

3° - Compte de gestion 2014 du receveur municipal

Rapporteur Daniel AUDIBERT

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu les règles de la comptabilité publique

Considérant toutes les opérations constatées dans le cadre du compte de gestion dressé par le receveur

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 (tous les titres de recettes, tous les mandats de paiement

ordonnancés) et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2014 au 31/12/2014 ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne la section de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Délibération 2015-33

4° - Marais de Nyre : convention avec les propriétaires des terrains pour la gestion du marais

Rapporteur Viviane JEANTET

Dans le cadre des actions menées pour la préservation des espaces naturels sensibles (E.N.S.), et dans le cadre du plan de gestion du Marais de Nyre,

Comme suite au conseil municipal du 28 octobre 2014,

Les propriétaires des parcelles situées dans le périmètre du plan de gestion du Marais de Nyre ont été reçus par la commission en charge du dossier le 13 février 2015

Il leur a été proposé de signer une convention pour autoriser la Commune à effectuer les travaux liés à ce plan de gestion.

Il est donc proposé au Conseil Municipal

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer des conventions d'usage avec les propriétaires des dites parcelles aux fins de réaliser les travaux prévus au plan de gestion du marais.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Délibération 2015-34

5° - Marais de Nyre : demande de subvention au conseil général pour la participation au programme Espaces Naturels Sensibles 2015

Rapporteur Viviane JEANTET

Dans le cadre des actions menées pour la préservation des espaces naturels sensibles (E.N.S.), et dans le cadre du plan de gestion du Marais de Nyre, la Commune de Nonglard a l'opportunité de participer au programme 2015 du Conseil Général « Découvrez les espaces naturels de Haute Savoie ».

En partenariat avec ASTERS et la FRAPNA, des ateliers pourront être proposés aux visiteurs et traiteront des différents thèmes naturalistes en lien avec les particularités du site. Le montant maximum estimé de ces interventions s'élève à 1535.00 € TTC.

La Commune pourrait bénéficier d'une aide financière du Conseil Général à hauteur de 100% du montant total de l'action.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accepter de participer au programme 2015 du Conseil Général de la Haute Savoie intitulé « Découvrez les espaces naturels de Haute Savoie » pour la valorisation du Marais de Nyre, sachant que les actions menées, en partenariat avec ASTERS et la FRAPNA, sont estimées à la somme de 1535.00 € TTC.
- De solliciter une subvention au Conseil Général dans le cadre de ce programme.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Délibération 2015-35

6° - Autorisations d'urbanisme

Rapporteur Eric PIERRE

Les dossiers d'urbanisme sont présentés.

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

Arrêté favorable pour un permis de construire modificatif pour une villa située Traverse du Carré - Steve PERILLAT MERCEROZ (PC 74.202.14.0007-M1)

Arrêté favorable pour un permis de construire modificatif pour une maison située route de Rumilly - Guillaume POCHAT (PC 74.202.14.0010-M1)

Arrêté favorable pour un permis de construire pour une villa située chemin de Vaulx - Jean-Pierre ANDRE (PC 74.202.14.0016)

Arrêté favorable pour un permis d'aménager pour douze villas situées impasse de Bocher - Société MAXIMMO (PC 74.202.14.0017)

Arrêté favorable pour un permis de construire pour une terrasse située Impasse de Bocher - Olivier CHAPPEY (PC 74.202.14.0018)

Arrêté favorable pour un permis de construire pour une villa située Traverse du Carré - Ghislaine CLAUZADE (PC 74.202.14.0019) (annule et remplace le permis 2014-02)

Certificat de non-opposition pour une Déclaration préalable pour la construction de deux terrasses bois situées impasse des Neyrullles - Richard CARPENTIER (DP 74.202.14.0020)

Certificat de non-opposition pour une Déclaration préalable pour la création d'un mur de soutènement surplombé d'un grillage situé chemin des Châtaigniers - Laurent VEYRAT-LACHENAL (DP 74.202.14.0021)

Arrêté d'opposition pour une Déclaration préalable pour la création d'un garage situé chemin de Rochat - Johann BROSSARD (DP 74.202.15.0001)

Arrêté de non-opposition avec prescription pour une Déclaration préalable pour la pose d'une clôture située route du Juiliard - Odile MILLET (DP 74.202.15.0002)

Pas d'opposition mais prescription pour une Déclaration préalable pour la division d'un terrain en vu de construire situé route de la Ville - Denis PERRON (DP 74.202.15.0003)

Dossiers en cours d'instruction :

Demande de permis de construire pour une villa comprenant deux logements mitoyens située chemin des Savus - Cédric DELPHIN-POULAT (PC 74.202.15-0001)

Déclaration préalable pour le ravalement des façades d'une maison située route du Bouchet - Grégory COUSIN Cédric ANTHOINE-MILHOMME (DP 74.202.15.0004)

7° - Convention de rétrocession dans le cadre du permis d'aménager impasse de Bocher

Rapporteur Eric PIERRE

Vu le permis d'aménager portant le numéro PA-74-202-14-X0017 pour la division en douze lots d'un terrain situé impasse de Bocher, sur les parcelles A1222-1300-1301-1303,

Vu l'arrêté 2015-23 du 13 février 2015

Aux fins d'améliorer le fonctionnement futur de la voie créée à cet effet,

Vu le projet de convention présenté au Conseil prévoyant une rétrocession de la voirie à l'achèvement des travaux de l'ensemble des maisons à construire implantée sur les parcelles A 1300p, 1301p, 1222p

et 1436p, comprenant la voirie et l'espace « ordures ménagères » , selon le plan joint à la dite-convention

Vu l'engagement du lotisseur à réaliser les travaux listés en annexe à la dite-convention,

Il est proposé au Conseil Municipal

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession de la voie à créer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération.

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers.

Délibération 2015-36

8° - Nomination des parkings et cheminements piétons :

Rapporteur Thierry DUFOUR

Constatant qu'un certain nombre de voiries n'ont pas été nommées dans le « Tableau de la Voirie Communale »,

Il est proposé au conseil municipal de nommer les voiries suivantes :

« Chemin sous la Mairie » : du Chemin de l'Ecole à la parcelle B829, sur la parcelle B828 (arrière de la mairie)

« Parking de la Pièce » : de la RD161 au fond du parking, (parking du haut de la route de la pièce)

« Chemin des Cerisiers » : entre le parking de la salle des fêtes et la RD 14

« Chemin des Rosiers » : entre le parking de la Pièce et le parking de la salle des fêtes

9° - Modification de l'installation téléphonique

Rapporteur Christophe GUITTON

Comme prévu lors de la séance du 16 décembre dernier, le remplacement du standard téléphonique de la mairie a été commandé.

Le devis retenu est celui de la société David Télécom pour un coût de 1923.48 € TTC.

10° - Informations diverses

Course du Cœur : soutien au don d'organes

La course du cœur, organisation destinée à promouvoir le don d'organes se déroulera du 18 au 22 mars entre Paris et Les Arcs. La course passera notamment à Hauteville sur Fier. Un mixte Le mot d'ordre : « Que l'on dise OUI ou NON, l'important est de l'avoir dit ». Serge FUENTES, Nonglardien, y participera dans l'équipe de Dassault Aviation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.

DATES A RETENIR

Conseil communautaire : Le conseil communautaire de la CCFU se tiendra à Nonglard le 5 mars 2015 à 19h30 en présence de Jean-Luc RIGAUT, maire d'Annecy.

Marche nocturne : organisée par le CAN le samedi 7 mars - départ 18h30 - durée environ 2 heures - se munir de bonnes chaussures, bâtons de marche et lampe frontale ou de poche - l'effort sera suivi du réconfort avec un petit casse-croûte - participation 5€ adultes et 3€ enfants - inscriptions obligatoires au 04 50 60 54 21 - fiche sur le site nonglardanimation@free.fr

Concert des chorales de Lovagny-Nonglard et des Patoisants de l'Albanais : organisé par le CAN le samedi 14 mars à 20h00 à la salle des fêtes, au profit des chiens-guides d'aveugles de Lyon - entrée gratuite - chapeau à la sortie.

Elections départementales 1^{er} tour : Le 22 mars 2015.

Journée de l'environnement : Le 28 mars 2015 dans la matinée.

Chasse aux œufs pour enfants de 2 à 12 ans : organisée par le CAN, le 28 mars 2015 - départ 14h30 chemin des Savus - participation 4€ - inscription obligatoire au 04 50 60 79 31 ou par fiche sur le site nonglardanimation@free.fr

Elections départementales 2^{ème} tour : Le 29 mars 2015.

Découverte Marais de Nyre : Asters organisera durant l'après-midi du samedi 9 mai 2015, une opération de valorisation des espaces naturels sensibles dans le marais de Nyre.